Pays : France
Périodicité : Quotidien
OJD : 749258
Edition : Toutes éditions

Date : 12 AVRIL 18

Une aide aux entreprises en difficulté

« Votre entreprise connaît des difficultés ? Ne restez plus seul ! Un centre d'information pour aider les entreprises a été créé.

Alain Jolivel, président du centre d'information sur la prévention des difficultés des entreprises (CIP) et Thierry Troesch, président de la Chambre de commerces des Côtes-d'Armor.

« Notre mission, c'est de capter les chefs d'entreprise en difficulté qui se sentent seuls, qui n'osent pas, par peur ou par honte, prendre contact avec des structures existantes », explique Alain Jolivel, président du centre d'information sur la prévention des difficultés des entreprises (Cip).

La vie d'une entreprise est ponctuée de phases de mutation : elle peut connaître un fléchissement d'activité, être fragilisée par des événements internes ou externes, tels la perte ou la défaillance d'un client important.

Un numéro unique

Lancé, hier, à la chambre de commerce, le Cip se donne pour objectif d'anticiper le plus en avant possible les problèmes. **« Le centre répond à un réel besoin dans le département : 362 procédures judiciaires en 2016, 376 en 2017. L'expérience montre que l'anticipation des difficultés augmente les chances de les dépasser et donc d'éviter les défaillances »,** ajoute Thierry Troesch, président de la chambre de commerce et d'industrie des Côtes-d'Armor.

Un numéro unique (02 96 635 535) permet aux chefs d'entreprise d'être mis en relation, de manière confidentielle, discrète et gratuite, avec un conseiller de la CCI ou de la CMA (chambre de métiers) qui sollicite trois experts en fonction des besoins détectés : un expert-comptable ou un commissaire aux comptes, un avocat et un ancien juge du tribunal de commerce.

Le Cip, qui joue un rôle de facilitateur, s'est également associé à l'ordre des avocats du barreau de Saint-Brieuc, aux associations Egee et ECTI, notamment formées d'anciens dirigeants d'entreprises, ou encore au conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Bretagne.

Et cette année, les différents partenaires vont créer l'association Aides psychologique pour les entrepreneurs en souffrance aiguë (Apesa 22). Des psychologues prendront en charge les chefs d'entreprise au cours de cinq séances gratuites.

Tous droits réservés à l'éditeur